

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **8 novembre 2024**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 48/2024

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande présentée par Mr Aurélien Panay de l'entreprise SIVIGNON TP afin d'effectuer les travaux de terrassement pour un PAV et pose de gabions, Rue de la Prairie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'entreprise SIVIGNON TP Le Bourg – 71120 VENDENESSE LES CHAROLLES, **est autorisée** à effectuer des **travaux de terrassement, Rue de la Prairie à SANCÉ à partir du 12 novembre 2024 (durée 30j)**

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée des travaux, 4 places de stationnement seront condamnées pour stocker des matériaux, un rétrécissement de la chaussée sera matérialisé et la vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise SIVIGNON** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le passage des véhicules sanitaires et de sécurité, ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 2 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- l'entreprise SIVIGNON TP,

qui seront chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en Mairie.

Fait à SANCÉ, le 8 novembre 2024

Le MAIRE
Gilles Jondet

